

ANNEXE 1 : LE CALENDRIER DES OPERATIONS

3/7

OPERATION	DATE ou PERIODE
L'examen par les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) des mesures de carte scolaire	Du 11 au 18 mars 2022
Saisie des vœux sur SIAM (*) www.education.gouv.fr/i-prof-siam	Du 14 mars 2022 (12h) au 25 mars 2022 (12h)
L'envoi des déclarations de volontariat visées du chef d'établissement et envoyées sous couvert du chef d'établissement, par courrier ou mail à la DPE	Avant le 21 mars 2022

(*) En cas de connaissance tardive de la mesure de carte scolaire par la DPE, un délai supplémentaire sera accordé pour la participation au mouvement intra-académique. Les personnels concernés pourront solliciter le service parcours professionnels pour obtenir un formulaire papier et bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour la formulation de leurs vœux à l'adresse suivante : accueil-mutation@ac-versailles.fr.